

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 13 novembre 2023

L'An deux mille vingt trois,
le 13 novembre à vingt et une heure heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 09 novembre 2023 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Etaient absents, excusés :

Roland PEPIN, Yannick THIERCY

Sur 11 membres, 9 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre est approuvé. 9 pour.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Approbation des statuts de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay:

Depuis sa création, les compétences de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay n'ont cessé d'évoluer, en application des dispositions législatives applicables aux communautés d'agglomération mais aussi afin d'intégrer les projets structurants portés par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, en privilégiant le projet de territoire. Au vu de ces évolutions, il est apparu nécessaire d'actualiser les statuts. Le Conseil Municipal décide d'approuver ces statuts mis à jour.

Résultat du vote :

| POUR : | CONTRE : | ABSTENTION : |
|--------|----------|--------------|
| 9 | 0 | 0 |

Rapport 2022 sur le prix et la qualité de l'eau :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité de l'eau établi par la communauté d'agglomération du Puy en Velay pour l'année 2022

Le conseil prend acte du rapport sur le prix et la qualité de l'eau établi par la communauté d'agglomération du Puy en Velay.

Résultat du vote :

| POUR : | CONTRE : | ABSTENTION : |
|--------|----------|--------------|
| 9 | 0 | 0 |

Demande de subvention DETR pour la réhabilitation de l'ancienne station de pompage :

Le Conseil Municipal, décide de solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 pour la réhabilitation de l'ancienne station de pompage afin de dépolluer le site et le transformer en logement.

Résultat du vote :

| POUR : | CONTRE : | ABSTENTION : |
|--------|----------|--------------|
| 9 | 0 | 0 |

Demande de subvention auprès de l'Europe avec le FEDER pour la réhabilitation de l'ancienne station de pompage :

Le Conseil Municipal, décide de solliciter une subvention auprès de l'Europe avec le Fonds Européen de Développement Régional pour la réhabilitation de l'ancienne station de pompage afin de dépolluer le site et le transformer en logement.

Résultat du vote :

| POUR : | CONTRE : | ABSTENTION : |
|--------|----------|--------------|
| 9 | 0 | 0 |

Mise en place du RIFSEEP :

Le Conseil municipal approuve la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à partir du 1^{er} janvier 2024 :

Résultat du vote :

| POUR : | CONTRE : | ABSTENTION : |
|--|----------|-------------------|
| 8 (Patrick ARNOUX, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET | 0 | 1 (Armelle BESSE) |

Délibération Relative au recensement de la population, coordonnateur et agent recenseur :

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier 2024 au 18 février 2024. L'agent recenseur (Michèle Ferez) percevra la somme de 1 100 € (brut) pour effectuer le recensement de la population.

Le temps de travail du coordonnateur d'enquête (Lydie Barnier) nécessite une nombre d'heures supplémentaires correspondant à 280 € (brut).

Résultat du vote :

| POUR : | CONTRE : | ABSTENTION : |
|--------|----------|--------------|
| 9 | 0 | 0 |